

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 19/03/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E25000021 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
1 Place Robert Galley
BP 9
10001 TROYES CEDEX

Dossier n° : E25000021 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du PAVILLON SAINTE JULIE (Aube), par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley ; l'enquête portera également sur l'abrogation des plans d'alignement des routes départementales n° 442 et 31

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Gérard BRU, Consultant en environnement, demeurant 14, Rue de Saint Etienne, VILLETTE SUR AUBE (10700) (tel : 03 25 37 09 29 ; portable : 06 89 30 52 62) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Guy-André MOTUS (tel : 03 25 45 82 07) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation la Greffière,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
18 mars 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000021 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 5 mars 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du PAVILLON SAINTE JULIE (Aube), par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole dont le siège est à TROYES (10001), 1 Place Robert Galley ; l'enquête portera également sur l'abrogation des plans d'alignement des routes départementales n° 442 et 31.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Guy-André MOTUS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, à M. Gérard BRU et à M. Guy-André MOTUS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mars 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

